

Bienvenue

à l'école du Boisé-Fabi



Présentation

- Mme Brigitte Leclerc, directrice
- Mme Vicky Bernier, enseignante préscolaire 5 ans
- Mme Isabelle Dubé, enseignante préscolaire 5 ans
- Mme Isabelle Gagné, enseignante préscolaire 4 ans
- Mme Martine Beaudoin, technicienne au SDG

Sujets de la rencontre

- L'école Boisé-Fabi
- Différences entre le CPE et l'école
- Entrée progressive
- Service de garde
- Fournitures scolaires
- Horaire
- Transport scolaire
- Implication des parents
- Période de questions

L'école du Boisé-Fabi



- 240 élèves environ pour 2021-2022
- 1 classe de maternelle 4 ans
- 2 classes de maternelle 5 ans
- École inclusive, de proximité et collaborative
- Lien parents-écoles

Le préscolaire

La différence entre le CPE et l'école

- Classe de 19 élèves (maximum)
- Classe de 15 élèves 4 ans
- Pochette voyageuse (les informations importantes s'y trouvent : calendrier mensuel, messages, travaux, documents à signer...)
- Communication : vous ne verrez pas les intervenants pour un compte-rendu quotidien sauf au service de garde
- Par mesure de sécurité, les adultes ne peuvent pas circuler dans l'école, ni les vestiaires
- Transitions plus nombreuses
- Période de détente, pas de sieste sauf pour les 4 ans
- Gestion de la boîte à repas et des collations
- Heure d'arrivée à l'école (importance de la routine)
- Préparer son enfant à la rentrée à la maternelle (site de l'école)

La rentrée scolaire

- Accueil administratif 12 août (11h à 18h30)
- Le 26 août, rencontre de parents (18h) (en présence ou TEAM selon les directives)
- Le 27 août, on vous invite à venir à l'école porter le matériel de votre enfant selon un horaire (groupe A groupe B)
- Journée de la rentrée (informations à venir)



L'entrée progressive

- La moitié de la classe sera en classe avec son enseignante (Groupe a)
- L'autre moitié sera au service de garde ou à la maison (Groupe b)
- Facilite le passage de la maison à l'école, est bénéfique pour respecter le rythme des enfants
- Les demi-groupes permettent à l'enseignante d'établir un contact personnalisé et chaleureux avec chacun des enfants
- Le demi-groupe permet aux enfants de créer plus facilement des liens entre eux
- La diminution du nombre d'enfants permet à l'enseignante de répondre plus facilement aux besoins de chacun



L'entrée progressive 2021-2022

- Lundi 30 août : La moitié de la classe sera en classe avec son enseignante (a)
L'autre moitié sera à la maison ou au service de garde (b)
- Mardi 31 août : La moitié de la classe sera en classe avec son enseignante (b)
L'autre moitié sera à la maison ou au service de garde (a)
- Mercredi 1^{er} sept : La moitié de la classe sera en classe avec son enseignante (a)
L'autre moitié sera à la maison ou au service de garde (b)
- Jeudi 2 sept. : La moitié de la classe sera en classe avec son enseignante (b)
L'autre moitié sera à la maison ou au service de garde (a)

*** Il est recommandé que l'enfant reste à la maison plutôt qu'au service de garde afin qu'il se ressource pour mieux faire face à la nouveauté avec confiance.**

Le service de garde

- Heures: Ouverture à 7 h et fermeture à 17 h 45
- Période d'encadrement, **gratuite** (11h25 à 12H05 et 15H25 À 15H50)
- Tarifs (régulier/non-régulier)
- Journées pédagogiques
- Peut-on inscrire notre enfant en cours d'année?
- Courriel service de garde SDG-BoiseFabi@csrs.qc.ca

Horaire

Maternelle 5 ans et maternelle 4 ans

Arrivée sur la cour entre 8 h 25 et 8 h 35

Avant-midi : 8 h 40 à 11 h 20

Heure du dîner : 11 h 25 à 13 h 18

Après-midi : 13 h 23 à 15 h 25

Fin des classes : 15 h 25

Période d'encadrement : 15 h 30 à 15 h 53

Fournitures scolaires

- Le matériel scolaire est acheté par les parents
- Lors de la rentrée administrative du 12 août, un montant (25\$) vous sera demandé pour un cahier maison
- Vous devez acheter:
 - Une paire d'espadrilles pour l'intérieur et une pour l'extérieur
 - Un GRAND sac à dos
 - Une boîte à lunch
 - Un sac à collations
 - Vêtements de rechange
 - Service repas chaud (Pas de micro-onde)

Le transport scolaire

- Le droit au transport est établi en fonction de l'adresse principale
- Les élèves du préscolaire qui ont droit au transport scolaire sont ceux demeurant à plus de 1 km de leur école
- Les parcours débutent autour de 7 h 50
- Demande d'un 2^e laissez-passer d'autobus (2^e adresse)
- Arrivée et départ de l'école: sous surveillance d'adultes

Implication des parents

- Conseil d'établissement
- Fondation
- Bibliothèque
- Bénévolat pour sorties ou activités

La visite virtuelle de l'école



[Bienvenue à la maternelle 5 ans!](#)

[Accéder à ce Sway](#)

Des questions ?